

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on a bien voulu accéder à la demande parce qu'elle était faite gentiment par l'honorable député d'Ottawa-Carleton (M^{me} Pigott), mais pour ce qui est de la deuxième demande, nous n'en voyons pas la nécessité, tout ce que nous voulons c'est d'obtenir des copies de ce document, qui a été déposé.

* * *

[Traduction]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) demande à présenter le bill C-443, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage (conflit collectif).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, ce bill vise à éclaircir et à corriger une interprétation fautive d'un bill faisant suite à des décisions rendues au cours des dernières années par la Commission d'assurance-chômage. Des lock-out ont en effet été imposés à l'endroit d'employés qui n'ont pas conclu de négociations avec leurs employeurs. Je pense au dernier conflit entre Canada Packers, Swifts et leurs employés qui se sont mis en grève récemment. Il y a eu aussi les dernières grèves dans les malteries. Tous ces employés se sont vu refuser des prestations d'assurance-chômage lorsqu'ils en ont fait la demande.

● (1602)

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 209, 268 et 225.

[Texte]

DOUANES—L'AÉROPORT DE SASKATOON

Question n^o 209—**M. Hnatyshyn:**

Le gouvernement envisage-t-il d'améliorer le service des douanes de l'aéroport de Saskatoon et, dans l'affirmative, dans quelle mesure et quand?

M. Yves Demers (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Actuellement, il n'y a pas de personnel permanent à l'aéroport de Saskatoon. Le service des Douanes

Recours au Règlement

repose entièrement sur un système d'appels provenant du bureau de Saskatoon. Les agents régionaux ont fait savoir que, jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu suffisamment de travail pour justifier la nomination d'un personnel permanent. Compte tenu du faible volume des marchandises et de la nécessité de restreindre les dépenses, il ne serait ni souhaitable ni possible d'étendre le service actuel des Douanes, dont le bureau est ouvert de 0700 à 2400 heures, sept jours par semaine.

MEER—LES AVOCATS DANS PROVENCHER

Question n^o 268—**M. Epp:**

Du 1^{er} juin 1974 jusqu'à ce jour, quels avocats de la circonscription électorale de Provencher ont obtenu du travail du ministère de l'Expansion économique régionale et quels honoraires chacun a-t-il touchés chaque année?

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): En ce qui concerne les mandataires contractuels du ministre de la Justice: aucun.

LA EYRETECHNICS LIMITED

Question n^o 325—**M. McKinnon:**

1. A-t-on accordé à la Eyretechnics Limited du 92, Grenville Crescent, Ottawa (Ont.) un contrat de \$175,000 pour des travaux préliminaires destinés à prolonger la durée des destroyers?

2. A-t-on procédé à un appel d'offres avant d'accorder le contrat?

3. Le ministère de la Défense nationale a-t-il l'intention de poursuivre son programme de prolongation de la vie des destroyers?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): 1. Oui.

2. Oui.

3. Le ministère de la Défense nationale a approuvé, en principe, un programme qui prolongerait les années de service des destroyers actuellement en service en attendant que les nouveaux destroyers prennent la relève. Nous ne connaissons pas encore précisément l'envergure du projet.

[Français]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BEATTY—LA RÉPONSE À LA QUESTION N^o 67

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord m'excuser auprès de vous et de la Chambre pour devoir encore une fois invoquer le Règlement car les discussions se sont prolongées et ont empiété sur le temps de la Chambre depuis la période des questions. J'invoque le Règlement à propos des réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*.